



## L'espoir fondé sur le Conseil des droits de l'homme ne fut qu'un rêve !

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 19 novembre 2014

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [SYRIE](#)

*La version française du point de presse quotidien n'étant pas un document officiel des Nations Unies, nous vous invitons à lire le document original du rapport de la « Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne » daté du 14 novembre 2014 et intitulé « Rule of Terror: Living under ISIS in Syria [1].*

*Un document à glacer l'âme et le sang sur les horreurs perpétrés par Daech qui se conclut par une première recommandation adressée au gouvernement de la République arabe syrienne, pour l'inviter « à honorer son obligation juridique contraignante afin de protéger ses citoyens des crimes contre l'humanité et autres graves violations des droits humains », [paragraphe 80].*

*Pourtant, ce « règne de la terreur daechienne » est toujours imputé à la Syrie par de faux amis, dont M. Alexis Lamek, représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations Unies ; pour lequel « les atrocités commises par Daech dans la région n'ont fait qu'empirer encore la situation et le calvaire du peuple syrien » [2], pensant pouvoir faire oublier au monde entier le soutien spontané et massif, lors des dernières élections présidentielles syriennes, de ce même peuple à ce même gouvernement qu'il diffame l'un et l'autre.*

*Dans un document du 18 novembre, M. Lamek incite toutes les délégations à soutenir le projet de résolution L.33 condamnant la situation humanitaire en Iran [3], alors qu'il dit prendre « la parole pour prononcer une déclaration d'ordre général sur le projet de résolution L.31 » condamnant la situation humanitaire en Syrie [4] ! Erreur de frappe, lapsus évocateur ou finesse diplomatique inaccessible aux non-initiés ? Que faut-il en conclure ?*

*Pour mémoire, voici la réponse de M. Bachar al-Jaafari, délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies, aux présentateurs de ce projet de résolution L.31 dont les plus ardents défenseurs sont le Qatar et l'Arabie saoudite, « pays rêvés des droits de l'Homme », comme chacun le sait ! [NdT].*

---

Monsieur le Président,

Je commencerai par saluer le président du Conseil des droits de l'homme, notre confrère l'Ambassadeur Baudelaire Ndong Ella, en lui affirmant que nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration constructive afin que, pour tous les États membres, les

questions relatives aux droits de l'homme soient examinées sur une base juste et équitable, conformément au mandat confié à ce Conseil et en dehors de toute politisation ou doubles standards ayant gaspillé beaucoup de nos efforts, que ce soit à New York ou à Genève.

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec attention le rapport du Conseil concernant nombre de sujets d'une grande importance, en particulier, ceux relatifs aux violations des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, aussi bien en Palestine, que dans le Golan syrien où malgré 46 années d'une occupation arbitraire et en dépit des injonctions du Conseil des droits de l'homme, Israël - l'autorité occupante - continue de défier la volonté de la communauté internationale et refuse de se conformer aux résolutions adoptées par l'ensemble des instances et des organes des Nations Unies; lesquelles résolutions, comme vous le savez, se chiffrent par centaines.

Ceci, sans que les auteurs - israéliens - de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ne soient privés d'une immunité absolue les mettant à l'abri des poursuites et des sanctions pour l'ensemble de ces crimes.

Et ceci, en dépit des sérieuses interrogations, formulées par l'opinion publique internationale, sur les raisons de cette perpétuelle impunité poussant à fermer les yeux sur les violations commises par l'ensemble des dirigeants israéliens contre toutes les règles du droit international, de la Convention de La Haye de 1907, et des Conventions de Genève de 1949.

Monsieur le Président,

Il est regrettable qu'un groupe d'États influents - membres de cette organisation internationale - persiste dans ses tentatives de transformation du Conseil des droits de l'homme en une « section spéciale » destinée à servir ses intérêts et à agir en fonction de ses agendas politiques étriqués et inhumains, contredisant ainsi l'esprit même de ce qui a abouti à sa création et au mandat qui lui a été confié.

C'est là une évidence depuis qu'il est apparu que ce Conseil adoptait pour certains pays, à l'exclusion de tous les autres, des décisions dont les visées et les perspectives répondent à des objectifs politiques, ignorant les mécanismes qui permettraient de lutter contre les violations des droits de l'homme dans nombre de pays où sévissent la xénophobie, les discriminations fondées sur la race, sur l'ethnie et même sur les origines autochtones de certaines populations... Ignorant la maltraitance inhumaine de travailleurs étrangers, de prisonniers, de réfugiés... Ignorant les pays qui ont militairement envahi d'autres pays souverains, membres de cette même organisation internationale, en y semant le « chaos constructeur » par la destruction de l'État national, remplacé par des milices, des agents et des ignares extrémistes... Ignorant surtout, les violations du « droit au développement » par l'imposition de mesures économiques coercitives et unilatérales contre les peuples de pays en voie de développement, ainsi que par le soutien manifeste du terrorisme. Et la liste n'en finit pas de s'allonger !

Monsieur le Président,

Le gouvernement syrien a offert aux différents organes des Nations Unies toutes les modalités possibles de coopération afin de parvenir à une solution nationale, à la fois

politique et humaine, de la crise. Malgré cela, nous regrettons de constater que le Conseil des droits de l'homme ne mentionne jamais le moindre fait positif à ce sujet et continue de faire mine d'ignorer les efforts considérables qu'il a déployés. Nous regrettons aussi qu'il ait totalement dissimulé, et depuis des années, la présence de groupes terroristes armés en Syrie, sans jamais l'avoir mentionnée dans ses rapports écrits. Et nous regrettons tout autant sa non-reconnaissance de l'obligation du gouvernement syrien en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, des principes du droit international humanitaire et de la Constitution syrienne, de repousser ces groupes armés et ceux qui se tiennent derrière eux, pour protéger le peuple et l'État contre le chaos et le terrorisme.

En revanche, nous voyons des États membres de ce Conseil des droits de l'homme, directement engagés dans l'aggravation de la situation politique et humanitaire avec toujours plus de sang syrien versé, poursuivre frénétiquement l'échafaudage de décisions politisées et unilatérales.

Les décisions contre la Syrie se succèdent et se succèdent encore, dans le but de diffamer son gouvernement, de l'obliger à renoncer à ses droits souverains et de modifier sa ligne politique, pour redessiner la carte de la région arabe et du Moyen-Orient, afin de permettre à Israël d'aller encore plus loin dans ses campagnes colonisatrices et son nettoyage ethnique, censés concrétiser le caractère « juif » d'Israël, comme ils disent.

D'où la nécessité du « démantèlement » des États de la région sur des bases religieuses, ethniques, confessionnelles, et doctrinaires, incompatibles avec le concept d'un État moderne. Et ceci, sous une forme qui consacrerait la création d'entités artificielles, faibles et fragiles, pour cause de discriminations raciales, de nettoyage ethnique, d'intolérance et donc, d'impossibilité de coexistence ; toutes ces tendances étant bannies par le droit international et le droit international humanitaire !

Ce Conseil a adopté des résolutions politisées, partiales et absolument irréalistes contre mon pays. Les États présentateurs des projets de ces résolutions n'ont cessé de les soumettre tous les quelques mois devant ce Conseil, sans jamais laisser l'occasion aux autres États membres de saisir la réalité de ce qui se passait en Syrie du fait d'un terrorisme venu de l'étranger et soutenu par les présentateurs mêmes de ces résolutions.

En raison de leur hostilité et de leur haine envers le gouvernement et le peuple syriens et envers le rôle politique de la Syrie dans la région, les présentateurs de ces résolutions ont de plus en plus déformé la réalité, égarant de plus en plus l'opinion publique internationale.

Ils ont nié l'existence du terrorisme étranger et des groupes de terroristes en Syrie. Ils ont fermé les yeux sur les scènes monstrueuses d'assassinat et de décapitation des Syriens par les éléments de Daech, de Jabhat al-Nosra et de diverses autres organisations terroristes liées à Al-Qaïda. Ils ont feint d'ignorer le vol des ressources naturelles de la Syrie, dont le pétrole et le gaz vendus à l'Europe par le biais de médiateurs turcs. Autant de violations de la déclaration n°14 du Conseil de sécurité prononcée le 28 juillet 2014 et des dispositions des résolutions 2170 et 2178 de ce même Conseil.

Ils ont ouvert les portes à l'afflux des terroristes étrangers en Syrie à travers ses frontières avec les pays limitrophes, jusqu'à ce que l'influence de ces groupes s'étende aux États voisins et devienne désormais une menace qui guette tous les États du Monde, sans exception.

Avant de venir dans cette salle, j'ai écouté le communiqué du Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires politiques, M. Frandzen, concernant la « Situation au Moyen-Orient ». M. Frandzen m'a surpris lorsqu'il a décrit les éléments de Jabhat al-Nosra - qui sont les terroristes actuellement déployés sur la ligne de désengagement du Golan syrien occupé, sous la protection directe d'Israël - de « membres armés de l'opposition syrienne » [ ]. C'est ainsi que M. Frandzen les considère !

Oui, M. Frandzen a qualifié les éléments de Jabhat al-Nosra de « membres armés de l'opposition syrienne », alors qu'il s'agit d'une entité inscrite sur la liste du terrorisme international par le Conseil de sécurité ! Et soit dit en passant : une entité terroriste, dirigée par un terroriste jordanien, qui a mené l'enlèvement de l'unité des soldats du Fidji travaillant au sein des forces de l'UNDOF [ou FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement], qui s'est laissé photographier en leur compagnie et qui s'est ainsi présenté publiquement.

Comment est-il possible que ces éléments soient des « membres armés de l'opposition syrienne » alors que leur chef est jordanien, qu'Israël les soigne dans ses hôpitaux, et que le Qatar les finance et leur paye les rançons exigées ?

En tous cas, c'est ce que dit M. Frandzen devant le Conseil de sécurité et c'est, malheureusement, ce que répète, presque tous les jours, le porte-parole du Secrétaire général lorsqu'il parle des éléments terroristes de Jabhat al-Nosra, stationnés dans la zone de désengagement.

Il n'est donc pas étonnant qu'existe une lecture erronée de la situation syrienne actuelle, à tous les niveaux de cette organisation.

Monsieur le Président,

Plus de trois ans après l'attaque terroriste sur la Syrie, les États présentateurs des projets de résolution contre mon pays ont réalisé le danger de la présence du terrorisme en Syrie ainsi que le danger de sa propagation dans les pays de la région et dans le Monde. Ils l'ont timidement signalé dans leur dernière résolution. Ils ont enfin avoué l'existence de groupes terroristes armés en Syrie !

Plus encore, nous assistons à la reconnaissance de ce fait par la « Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne » dans son rapport publié aujourd'hui [1].

Cette commission qui a manqué de toute crédibilité depuis sa création en raison de son absence d'objectivité, de son acharnement préconçu contre le Gouvernement Syrien, de son fonctionnement dans le sillage des agendas d'États influents au sein de cette organisation, modifie notablement ses déclarations et avoue la présence du terrorisme en Syrie; mais ceci, après avoir été autorisée à l'aveu par les États influents et dans leurs propres intérêts.

Ce rapport d'aujourd'hui, intitulé « Rule of Terror: Living under ISIS in Syria », bien qu'il décrive les crimes et les exactions de Daech contre les Syriens, ne demande pas explicitement aux régimes qatari et saoudien d'arrêter de financer le terrorisme et de lui assurer armes et entraînement, en plus de le soutenir médiatiquement. Il ne demande pas que la Turquie arrête l'afflux des terroristes étrangers traversant ses frontières avec la Syrie. Il ne demande pas, non plus, aux États-Unis, à la France et à d'autres États

occidentaux de respecter les résolutions 2170 et 2178. Dans son paragraphe 11, il se contente de pointer le « soutien extérieur » fourni... à ces terroristes. Je cite, en anglais dans le texte :

*« The external support provided to all belligerents in Syria has contributed to the radicalisation of armed groups, ultimately benefitting ISIS. Charity organizations and wealthy individuals funded radical entities willing to promote their ideologies and serve their agendas. Arms and support provided to armed groups deemed as moderate have repeatedly fallen into the hands of more radical actors, including ISIS».*

Aujourd'hui, nous avons tous entendu que les autorités des Émirats arabes unis avaient inscrit sur la liste des organisations terroristes, 83 organisations qui feraient commerce de la religion de l'Islam et des musulmans, nombre d'entre elles œuvrant dans la région du Golfe. C'est, bien sûr, une bonne décision ; mais elle arrive avec un retard de trois années qui a coûté la vie de dizaines de milliers de Syriens, d'Irakiens, de Libanais et à présent, comme vous le savez, d'Égyptiens et de libyens.

Monsieur le Président,

L'adoption par ce Conseil de résolutions politisées et agressives, à l'encontre du gouvernement syrien, a beaucoup nui au peuple syrien et a ajouté à ses souffrances, car elles ont été pour les terroristes et leurs commanditaires comme autant de messages leur signifiant qu'ils étaient protégés et qu'ils pouvaient continuer à perpétrer leurs crimes pendant des années, en toute impunité.

Ces mêmes résolutions ont également nui aux efforts internationaux cherchant à ce que ce Conseil en arrive à traiter toutes les violations des droits de l'homme selon des normes claires qui s'appliqueraient à tous les pays du monde sans exception, comme l'a dit M. Baudelaire dans son discours d'ouverture, non un conseil dominé par l'argent du Qatar et de l'Arabie saoudite ou les États influents, membre de cette organisation, qui manipulent les questions en rapport avec les droits humains.

Ces résolutions ont aussi entravé, et pour des années, toutes les initiatives syriennes d'ouverture et de coopération avec les comités internationaux et ont empêché toute possibilité de mettre fin à la crise. Associées à la non-reconnaissance du « soutien extérieur » fourni aux terroristes, elles ont encouragé la poursuite de la terreur, des assassinats et des violations des droits humains des Syriens. Tout ceci est désormais notoirement connu, documenté, indiscutable et indubitable.

Pour conclure, j'aimerais rappeler aux membres de ce « CONSEIL des droits de l'homme » que sa création [5] a été principalement motivée par le fait que tout le monde avait constaté et compris qu'un certain nombre d'États influents avaient politisé la question des droits humains au sein du « COMITÉ des droits de l'homme » pour servir leurs propres agendas. Un problème dont s'est plaint, aujourd'hui encore, le président de ce Conseil dans son discours de clôture, alors que c'est pour le résoudre que la dite Communauté internationale a créé ce Conseil. C'est pour traiter tous les cas et tous les gouvernements sur un pied d'égalité, sans aucune différence et loin de toute politisation.

Un rêve qui a suscité de grands espoirs pour promouvoir la protection des droits humains. Mais ce ne fut qu'un rêve et, malheureusement, il n'a pas pu être réalisé.

Merci Monsieur le Président

Dr Bachar al-Jaafari

Délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies

17/11/2014

Source : Vidéo You Tube / ONU

<https://www.youtube.com/watch?v=IXCINBWjt8I>

Transcription et traduction par Mouna Alno-Nakhal pour [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca)

Notes :

[1] Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic “Rule of Terror: Living under ISIS in Syria”.

[http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/CoISyria/HRC\\_CRP\\_ISIS\\_14Nov2014.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/CoISyria/HRC_CRP_ISIS_14Nov2014.pdf)

[2] 18 novembre 2014 – Assemblée générale/Troisième commission – Droits de l’homme en Syrie – Intervention de M. Alexis Lamek...

<http://www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/espace-presse/interventions-en-seance-publique/assemblee-generale/article/18-novembre-2014-assemblee>

[3] Situation des droits de l’homme en République islamique d’Iran : A/C.3/69/L.33

<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/C.3/69/L.33>

[4] Situation des droits de l’homme en République arabe syrienne : A/C.3/69/L.31

<http://franceonu.org/IMG/pdf/N1459950.pdf>

[5] Organes des Droits de l’homme à l’ONU

<http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/resguidf/spechrfr.htm>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](http://Dr.Bachar.al-Jaafari), Mondialisation.ca, 2014

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)